

RAPPORT D'ESSAI DE DÉBIT DE CARBURANT

Immatriculation de l'aéronef _____

Nom du signataire (en lettres moulées) _____

L'essai fonctionnel du circuit d'alimentation en carburant est requis pour s'assurer qu'une quantité suffisante de carburant soit fournie en tout temps au moteur et ce, dans toutes les attitudes de vol. Cet essai a aussi pour but de vérifier l'intégrité du circuit d'alimentation en carburant de votre aéronef.

Remarque: *Le système complet de ventilation du réservoir de carburant devrait être testé avant d'effectuer l'essai de débit de carburant à fin de veiller à ce que des fuites et / ou obstructions ne faussent les résultats de l'essai de débit de carburant ou éventuellement provoquer un accident.*

Le système complet de ventilation du réservoir de carburant a été testé et aucune fuite et / ou obstruction ont été détecté. (O)

Cet essai devrait être effectué aussi bien sur les circuits d'alimentation par gravité que sur les circuits pressurisés, et toutes les conduites et raccords du système devraient être installés à leur emplacement définitif.

Les systèmes par gravité. Le débit carburant doit dépasser 150 pour cent de la consommation de carburant du moteur au décollage.

Les systèmes de pompes. Le débit carburant doit dépasser 125 pour cent de la consommation de carburant du moteur au décollage.

Le constructeur doit s'assurer que les résultats des tests sont conformes ou supérieurs aux exigences du **RAC, 523.955 Fuel Flow (a), (1), (2), (3), (4), (b), (c) and (1)**, tout en reflétant fidèlement la capacité de débit de son aéronef. S'il existe un grand écart entre les résultats des tests et la capacité de débit de l'aéronef, cela peut indiquer qu'il y a un défaut caché dans le circuit de carburant de l'aéronef. Le constructeur doit répéter le test de débit carburant jusqu'à ce que les résultats finals reflètent avec crédibilité et exactitude la capacité de débit carburant le l'aéronef.

Pour cet essai, l'aéronef devrait être placé dans une attitude reproduisant l'ANGLE MAXIMAL DE MONTÉE, et les réservoirs ne devraient contenir que la quantité minimale d'essence telle que stipulée au rapport de masse et centrage (Formulaire C17F de RM-AL).

Remarque: *Par le passé, ce rapport a permis d'identifier des défauts tels que: contaminants, saletés et débris logés dans les conduits; orifices partiellement bouchés dans les robinets sélecteurs, et dans les cuves de filtres décanteurs (« gascolators »); conduites de diamètre inapproprié; pompes électriques défectueuses.*

Méthode: _____

Résultats: _____

Date: _____
aaaa-mm-jj

Signature _____